



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paristt.com - Site Internet : www.paristt.com

RÉUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

22 MARS 2016
PROCÈS VERBAL

Présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Romuald Delavergne - François Daniel – Jacques Harbonn – François Cotard – Benoit Van Es

1. But de la « réunion »

Prendre une décision concernant un joueur de TT Plus 3.

2. Rappel des faits

Le mardi 4 novembre 2015, lors de la rencontre de la Journée 4, opposant US 2 2 et TT Plus 3 en D1 poule C de phase 1, une réclamation a été portée à l'encontre d'un joueur de TT Plus, V3 sur la licence (+60 ans) qui n'en paraissait pas plus de quarante, qui ne parlait pas un mot de Français et qui jouait, selon les dires de joueurs de l'US 2, bien plus que son classement de 10.

3. La discussion

Tout d'abord, François Daniel raconte qu'une première licence à 500 points avait été créée en début de saison, le nom de famille de 3 syllabes avait chaque syllabe détachée. Il avait déjà vu le nom (syllabes attachées) dans les listings des saisons précédentes et a donc procédé à une vérification : le joueur avait effectivement un doublon, nom similaire, même prénom, même date de naissance, de nationalité française et licencié à TT Plus depuis 2002. François Daniel a donc légitimement annulé la licence en doublon et validé celle de 2002.

Les membres de la CSD trouvent le cas très étrange, un joueur résidant en France depuis 15 ans doit savoir un minimum parler Français. De plus, un joueur d'US 2 ayant pris des photos du joueur, il est vrai qu'il ne paraît pas du tout avoir plus de 60 ans.

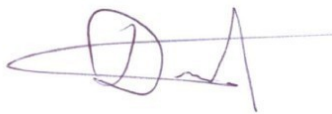
Par ailleurs, ces photos ont été montrées à un responsable de la Ligue, ancien de TT plus, qui connaissait le joueur à l'époque. Ce dernier a affirmé qu'il ne reconnaissait pas le joueur. De plus, la photo montre quelqu'un jouant en prise porte plume, alors qu'à l'époque il jouait en prise orthodoxe.

A noter que depuis lors, le joueur n'est plus apparu lors d'une rencontre, mais vient regarder de temps en temps les rencontres de son équipe (US 2 2 a rejoué cette équipe en seconde phase le 11 mars 2016 en journée 4 de D1 poule B, il était dans les tribunes).

4. La décision de la Commission

La Commission Sportive Départementale pense qu'il y a effectivement un problème d'identité, mais ne prends pas de décision, estimant qu'elle n'est pas compétente pour juger de ce cas. Elle décide qu'il faut monter un dossier et le délivrer à la réunion du Comité Directeur du Comité de Paris du 29 mars 2016 pour envoi à la Fédération, seule apte à prendre des sanctions concernant l'administration d'une association et leurs dirigeants.

Procès Verbal établi le 22 mars 2016 par
François Daniel
Président de la Commission Sportive Départementale du
Comité de Paris de Tennis de Table

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'F' and 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke.